

Enseignement

REF : DEEENS2014010

Signataire : VY/CM

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Convention 2014 passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2015.

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers envoie en classe de neige, les élèves de dix classes et leur enseignant depuis plusieurs années.

Les séjours ont une durée de 17 jours depuis 2005.

Cette année, 4 classes partiront en janvier 2015 et 6 classes en mars 2015.

Le coût moyen réel du séjour pour l'année 2014 a été de 1 171,53 € par enfant.
Le prix de revient moyen par enfant restant à la charge de la Ville pour l'année 2014 est de 957,48 euros.

Pour l'organisation des séjours, il convient de passer une convention entre la ville d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers, propriétaire de droits de réservation de lits à Saint Jean d'Aulps en Haute Savoie, afin de définir les obligations de chacun.

Rappelons que la Caisse des Ecoles s'était portée acquéreur de ces lits pour favoriser les séjours à la montagne et en particulier pour l'accueil des classes de neige. L'intérêt pédagogique et social de cette dernière initiative pour les enfants est confirmé à chaque bilan par les participants et notamment les enseignants.

Pour information : le montant de la subvention demandée en 2013 était de 212 000 € et en 2014 de 218 000 €.

La subvention demandée, cette année, tient compte de l'augmentation des effectifs scolaires par classe et du tarif des classes de neige.

Je vous demande d'autoriser le Maire à signer cette convention en vous précisant son incidence financière qui s'élève à 223 000 €. Cette somme sera à verser sous forme de subvention sur le budget 2015 à la Caisse des Ecoles.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués**,**

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|--------------------------|---|
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | Mme DERKAOUI Meriem |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| M. RUER Marc | Représenté par : | M. WOHLGROTH Antoine |
| M. PLEE Eric, | Représenté par : | M. ROZENBERG Silvère |
| M. HAMDANE Bouchra | Représentée par : | M. RACHEDI Hakim |
| M. HAFIDI Abderrahim | Représenté par : | M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259 |
| Mme VALLY Sophie | Représentée par : | Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284 |

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2014010

Signataire : VY/CM

OBJET : Convention 2014 passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige en 2015.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les délibérations du 5 octobre 1999 et du 2 mai 2002 relatives à l'organisation des classes de neige,

Considérant qu'il convient de passer une convention avec la Caisse des Ecoles d'Aubervilliers pour fixer les engagements réciproques concernant l'organisation des classes de neige, en 2015.

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE pour l'année 2015, l'organisation de 10 classes de neige pour les élèves des écoles d'Aubervilliers, réparties sur deux séjours au mois de janvier et mars.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Caisse des Ecoles et la ville d'Aubervilliers pour l'organisation de ces deux séjours prévoyant notamment le versement d'une subvention de 223 000 € à la Caisse des écoles.

Le versement de la subvention sera imputé au budget 2015 : 400-6574-421

Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI